



Facture erronée à mon avantage. quelle obligation pour moi ?

Par **vinophile**, le **19/04/2011** à **11:26**

Bonjour,
Pouvez vous me renseigner à ce sujet ?
J'ai fait poser 4 pneus chez un garagiste. Pour ce faire, je les avais réservés par chèque de caution (que j'ai récupéré le jour de la pose).
Lors du paiement, il me présente une facture pour la pose de 2 pneus (300 euros au lieu de 600. Je ne dit rien, je paye et je sors ...
Sait-on jamais, pour moi, il a fait une erreur, il en assume les conséquences.
Le garage s'est déplacé à mon domicile pour "m'informer" de l'erreur. Je lui ai dit que je n'y étais pour rien, que j'avais réglé la somme indiquée sur la facture. (je n'ai pas signé de devis au préalable).
Apparemment, il me dit que tout ça va partir chez l'huissier.
D'où ma question, a t-il le droit de me réclamer ? Suis-je dans l'obligation de le régler ? et quel est le risque encouru si j'attends tranquillement l'huissier ?
Merci beaucoup pour vos conseils.
Cordialement.

Par **corimaa**, le **19/04/2011** à **23:57**

Bonsoir, oui, il a le droit de réclamer le montant exact de la vente et du service. Ce n'est pas une surprise pour vous, vous aviez compris qu'il y avait eu erreur, vous auriez même du lui en faire la remarque.
Demandez lui une nouvelle facture et réglez la somme que vous saviez lui devoir.